

Chaque membre peut être porteur d'un maximum de 2 pouvoirs (a. 10 des statuts)



Chaque membre peut être porteur d'un maximum de 2 pouvoirs (a. 10 des statuts)

POUVOIR

Je, soussigné : Donne pouvoir à :	Je, soussigné : Donne pouvoir à :
Date et signature précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »	Date et signature précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

En cas d'indisponibilité, merci de retourner ce pouvoir à C.B.C. GRAND REIMS
C/ M MME MAILLARD
51220 THIL

En cas d'indisponibilité, merci de retourner ce pouvoir à C.B.C. GRAND REIMS
C/ M MME MAILLARD
51220 THIL

POUVOIR